



# CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

## LOCATION DE MATERIEL

### AUX ASSOCIATIONS

Entre le comité des fêtes de Saint Jean de Niost, représenté par son Président

Et

Monsieur ou Madame ou Mademoiselle .....

Demeurant : .....

Téléphone : .....Agissant en qualité de : .....

Responsable de l'association : .....

Situé à : .....

Date de location : Du : .....au : .....

**Lieu de l'évènement :**

.....

**ARTICLE 1 : Objet de la convention**

Le comité des fêtes de Saint Jean de Niost propose la mise à disposition de chapiteaux et la location de petits matériels aux associations de Saint Jean de Niost,

L'association bénéficiaire sera ci-après désigné « le locataire ».

**ARTICLE 2 : Contenu et durée de la mise à disposition / location**

Le locataire sollicite par la présente convention la prise de location du matériel suivant en respectant les termes précisés dans celle-ci :

Matériel à la location	Tarif	Qté	Total
1 table + 2 bancs (1 lot) (80 cm x 220 cm)	3 €		
1 table + 2 bancs (1 lot) (70 cm x 220 cm)	3 €		
1 Banc seul	2 €		
1 Table pliante + 2 bancs plastique	3 €		
1 mange debout avec house	2 €		
Barnum pliant 3m x 3m	40 €		
Mur pour barnum pliant <b>(optionnel) 3 par barnum</b>	10€		
Gouttière pour barnum pliant <b>(optionnel) si 2 barnums loués</b>	0€		
Petit chapiteau pliant 3 m x 6 m	60 €		
<b>50 fourchettes + 50 couteaux + 50 Petites cuillères (=1 lot)</b>	Gratuit		
<b>110 cuillères à soupe (= 1lot) Fourni si besoin avec les autres couverts</b>	Gratuit		
<b>25 Assiettes plates + 25 assiettes à dessert (1 lot)</b>	Gratuit		
<b>24 verres à pied (1 lot)</b>	Gratuit		
Percolateur 60 tasses	Gratuit		
Pichets de 0.75 L (lot de 5)	Gratuit		
Pichets de 1.5 L (lot de 5)	Gratuit		
Plateaux x 10	Gratuit		
<b>TOTAL</b>			

Le locataire reconnaît s'être assuré du parfait état de fonctionnement du matériel préalablement à sa prise de possession et s'engage de ce fait à être présumé responsable et à dédommager le comité des fêtes de toute dégradation constatée lors de sa restitution.

A défaut, il effectue les réserves éventuelles suivantes constatées par les 2 parties :

Le matériel est loué du vendredi matin au lundi matin. En cas de jours fériés l'enlèvement s'effectuera la veille et/ou le retour le lendemain du jour férié.

L'enlèvement s'effectue au local du comité des fêtes, attenant à la salle polyvalente

**le vendredi matin à 8h30 et le retour le lundi matin à 8h30.**

En cas de problème, contacter le service technique de la mairie de St Jean de Nioist au 06.63.19.03.18

ou Thierry CUENOUD au 06 08 23 69 85.

### **ARTICLE 3 : Conditions financières**

#### **3.1. Cautions**

<b>Cautions Matériel</b>	<b>Montant</b>	<b>Qté</b>	<b>Total</b>
Multiple de 1 à 10 tables (Bois ou plastique) + 2 bancs	100 €		
Banc seul (1 à 10)	20 €		
1 à 10 mange debout	100 €		
Barnum pliant 3m x 3m	700 €		
Mur pour barnum pliant <b>(optionnel) 3 par barnum</b>	100€		
Gouttière pour barnum pliant <b>(optionnel) si 2 barnums loués</b>	50€		
Petit chapiteau pliant 3 m x 6 m	1000 €		
Vaisselle / couverts / verres (Par lot)	50 €		
Pichets (lots de 5) pour 1 à 4 lots	50 €		
Percolateur 60 tasses	50 €		
Plateaux (par 10)	10 €		
<b>TOTAL</b>			

La caution **ne sera pas restituée** en cas de casse ou de dégradation de matériel constaté lors de la restitution de celui-ci. Tout matériel endommagé sera **remplacé par le comité des fêtes**. **Le comité des fêtes se réserve le droit de facturer le montant supplémentaire du préjudice en cas de détérioration ou vol du matériel.**

#### **3.2. Paiement**

**Le paiement par chèque** (à l'ordre du comité des fêtes de Saint Jean de Nioist) se fait le jour de la signature du contrat. Ce chèque ne sera encaissé qu'à l'issue de la location.

La caution sera détruite ou restituée **15 jours après la location par courrier.**

Si vous souhaitez la destruction du chèque de caution merci de compléter le tableau si dessous :

Je désire que le (ou les) chèque(s) de caution soit (ent) détruit (s)	Noter oui ou non dans la case ci-dessous	Merci d'apposer votre signature ci-contre :	

**Le paiement est effectué selon le détail ci-dessous**

	Banque	N° de chèque	Montant
<b>Location</b>			
<b>Caution</b>			

**ARTICLE 4 : Responsabilité des co-contractants**

Le locataire prend soin de s'informer auprès du Comité des Fêtes du mode de fonctionnement du matériel emprunté.

Pour les barnums et petits chapiteaux pliants, une notice d'utilisation et de mise en sécurité, propre à ce matériel, sera remis par les deux parties et fourni avec cette convention.

En aucun cas, il ne pourra arguer d'une méconnaissance de ce fonctionnement pour justifier d'une dégradation du bien. **Le locataire est personnellement responsable en cas de vol, destruction ou dégradation.**

Après usage, il s'engage à restituer le matériel dans un parfait état de propreté, et concernant barnums et chapiteaux, bien spécifier lors de la remise de ceux-ci si les bâches sont encore humides, **afin que nous les fassions sécher**, sous peine de retenue éventuelle sur le dépôt de garantie effectué.

**Le locataire certifie par la présente que son existence statutaire est conforme à la réglementation et qu'il est couvert par une police d'assurance en responsabilité civile couvrant tout risque lié à l'utilisation de ce matériel.**

Le locataire s'engage à prévenir et informer le Comité des Fêtes de tout incident ou évènement notoire qui pourrait intervenir pendant la durée de la location.

**Le Comité des Fêtes décline toute responsabilité en cas d'accident. Celle-ci incombe au locataire et aux seuls utilisateurs du matériel.**

Le Comité des Fêtes se réserve la possibilité de dénoncer la présente convention à tout moment et s'engage à restituer le montant de la location si cette dénonciation intervenait avant le terme initial prévu par celle-ci. Fait en double exemplaire, à Saint Jean de Nioist, le .....  
 Pour servir et valoir ce que de droit.

*(Noms et signatures obligatoires)*

Pour Le Comité des Fêtes  
 Son président, T. CUENOUD

Pour le locataire,  
 Apposer la mention « lu et approuvé »,  
 Dater et signer :

**FICHE POUR LE SERVICE TECHNIQUE**

Date : .....

Le locataire : .....

Tél. ....

<b>Nature</b>	<b>Préciser : lots couverts, assiettes</b>	<b>Nbr</b>	<b>Date enlèvement</b>	<b>Date de retour</b>
Table (80cm x220 cm)				
Bancs				
Table pliante plastique				
Mange-debout				
Barnum pliant 3m x 3m				
Mur pour barnum pliant <b>(optionnel) 3 par barnum</b>				
Gouttière pour barnum pliant <b>(optionnel) si 2 barnums loués</b>				
Petit Chapiteau pliant 3m x 6m				
50 fourchettes- 50 couteaux-50 petites cuillères				
124 cuillères à soupe (1 lot)				
25 assiettes plates -25 assiettes dessert (1 lot)				
Verres à pied (par 24) (1 lot)				
Percolateur 60 tasses				
Pichets 0.75L (lots de 5)				
Pichets 1.5L (lots de 5)				
Plateaux (lots de 10)				
<b>TOTAL</b>				
<b>Observations :</b>	Service technique mairie Signature		Locataire Signature	

**Partie réservée au comité des fêtes**

<b>Chèque de location</b>	<b>Chèque de caution</b>	<b>Chèque de caution</b>	<b>Chèque de caution non restitué : motif</b>
Encaissé le	Restitué le	Détruit le	